

Aménagement

Le plan sur le territoire obtient le très attendu feu vert de Berne

Le blanc-seing fédéral sur le plan directeur cantonal se traduit par la fin du moratoire. Les projets bloqués peuvent redémarrer

Lise Bourgeois

Tout sourire, la conseillère d'État Jacqueline de Quattro a annoncé mercredi la fin du moratoire sur la zone à bâtir dans le canton de Vaud. Le matin, le Conseil fédéral venait d'approuver officiellement la quatrième révision du Plan directeur cantonal (PDCn), sésame pour retrouver la voie du développement sur le territoire.

«Le Conseil d'État, dit-elle, se réjouit de cette étape essentielle. Elle apportera une bouffée d'oxygène aux communes et permettra de débloquer des projets stratégiques porteurs de logements ou de places de travail.» La ministre constate que la volonté du peuple, qui a dit oui à la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), est ainsi respectée: «Nous avons désormais une nouvelle conscience du territoire et de notre manière d'occuper le sol.»

Certaines communes vont donc être en mesure de relancer des projets immobilisés par le moratoire (*lire encadrés*) et d'autres vont pouvoir commencer à revoir leur planification selon les règles du PDCn. D'autres encore feront les deux.

D'ici au 30 juin 2022, l'ensemble des localités devra se mettre

«C'est un soulagement»

À Romanel-sur-Lausanne, le syndic, Daniel Crot, ne cache pas qu'il ressent un certain soulagement. Dans sa commune, un plan partiel d'affectation (PPA) intitulé «Le Village» se trouve bloqué depuis plus de deux ans. Cette planification a été stoppée à cause du moratoire sur la zone à bâtir. Pourtant, le projet représente la promesse de construire de quoi accueillir jusqu'à 630 habitants au cœur de Romanel, tout près de Lausanne. Il propose de nouvelles constructions ainsi que des rénovations. «Nous avons déjà investi dans des études pour ce PPA, de même que les promoteurs du projet,



Daniel Crot
Syndic de
Romanel-sur-
Lausanne

poursuit Daniel Crot. À cause de ce moratoire, nous nous sommes retrouvés à ne plus savoir que leur dire...» Le syndic se réjouit de pouvoir «enfin aller de l'avant». La Commune va pouvoir en terminer avec une procédure entamée voilà de nombreuses années. «Cela va permettre ensuite d'enchaîner avec d'autres projets», dit encore Daniel Crot.

«Une étape importante»

À Cheseaux-sur-Lausanne, l'extension du site du Châtelard est désormais en bonne voie. «Il s'agit de construire de nouveaux locaux pour les entreprises qui sont déjà là et pour de futures nouvelles entreprises», précise Louis Savary, syndic. En 2014, ce projet en phase finale d'approbation avait été bloqué. «La mise à l'enquête, l'approbation par le Conseil communal et l'examen préalable du canton avaient été conduits», poursuit Louis Savary. Notamment parce qu'il mordait sur des surfaces de terres arables (SDA) devenues



Louis Savary
Syndic
de Cheseaux

d'autant plus précieuses depuis l'entrée en vigueur de la LAT, le projet a été gelé durant une longue période. Il peut aujourd'hui redémarrer: «C'est une étape importante», se réjouit le syndic. Sa réalisation, sur trois hectares, se traduira par l'accueil d'un minimum de 230 emplois.

en règle avec le PDCn, ce qui consiste la plupart du temps à dimensionner sa zone constructible en fonction des quotas de développement fraîchement adoptés. L'été 2017, le Grand Conseil a mis sous toit ce grand pilotage de l'utilisation du sol qui accorde aux villes et villages différents pourcentages de développement dans un horizon temporel de 15 ans.

Jacqueline de Quattro se dit consciente de la complexité et de l'ampleur de la tâche pour les communes. Bon nombre d'entre elles vont devoir annoncer à des propriétaires que leur parcelle ne sera plus constructible. La conseillère d'État rappelle l'intention du Canton de les aider à la fois techniquement et financièrement. Le Grand Conseil a voté un crédit de 5 millions dans ce but.

Mieux que Genève

Les localités qui n'arriveraient pas à se mettre en règle à temps risquent d'être obligées de confier leur dossier d'aménagement au Canton. «Mais les choses sont bien parties, avance Pierre Imhof, chef du Service du développement territorial. Déjà 110 communes sur 309 y travaillent.»

Mercredi, Vaud est ainsi devenu le onzième canton suisse à sortir du moratoire de fait, qui exigeait que toute création de nouvelle zone à bâtir soit compensée simultanément, au mètre carré près, par de la zone agricole nouvelle. En Suisse romande, il est le deuxième après Genève. À ce sujet, Jacqueline de Quattro n'a pas manqué de préciser que Vaud décroche un feu vert univoque de Berne, tandis que Genève a obtenu

En chiffres

75 800 Soit le nombre d'hectares de terres arables (SDA) que le canton doit conserver au minimum. Actuellement, les réserves sont au plus bas.

169 Soit le nombre de communes, sur 309 au total, qui doivent rétrécir leur zone à bâtir d'ici au 30 juin 2022.

75 Soit, en pour-cent, la part des Vaudois qui vivront dans des zones peuplées en 2040.

22 593 Soit, en hectares, la surface sur laquelle s'étendra l'urbanisation vaudoise en 2040 (sur un total de 282 109 hectares), ce qui représente une croissance de 4% des surfaces en zone à bâtir.

un accord provisoire, suspendu à certaines réserves. La magistrate estime avoir mené les travaux «dans un délai record» et fait valoir à ceux qui le lui ont reproché que le travail a été de qualité puisque Berne l'approuve aujourd'hui.

Reste à empoigner la question des terres arables, dont les réserves sont insuffisantes, et à mettre sous toit la taxe sur la plus-value, en discussion ces jours au Grand Conseil. D'ici au 1er mai 2019, cet instrument devra entrer en vigueur, au risque d'un nouveau moratoire «encore pire», avec zéro possibilité de créer de la zone à bâtir, même si elle est compensée.

État de Vaud 9 millions pour des nouveaux bulletins de salaire

Le Conseil d'État précise que c'est la seule chose que les 40 000 collaborateurs de l'Administration cantonale remarqueront: un nouveau bulletin de salaire. Au total, 9 millions de francs ont été investis dans le nouveau Système d'information des ressources humaines (SIRH), dont le gouvernement a annoncé jeudi qu'il venait d'être mis en place. «À la clé: une sécurité accrue, des processus simplifiés et un bulletin de salaire rajeuni», se réjouit le Conseil d'État. Deux ans de travail ont été nécessaires pour l'instauration de ce système. Il permettra aussi de simplifier le travail de certains partenaires du Canton, comme la Caisse de pensions de l'État de Vaud. **M.S.L.**

Le chiffre

415 727

C'était le nombre de voitures immatriculées dans le canton de Vaud en 2016. Cela représentait 534 voitures pour 1000 habitants, selon la dernière édition de l'Annuaire statistique de l'État de Vaud. La même année, on dénombrait 56 896 motos dans le canton. La seule ville de Lausanne comptait alors 51 021 voitures, soit 372 pour 1000 habitants, et 8962 motos. En deuxième place figure Yverdon avec 14 546 voitures immatriculées (492 pour 1000 citoyens). Montreux pointait à la troisième place avec 12 324 voitures, soit 467 pour 1000 habitants. **M.S.L.**

Le Rhône, protagoniste principal d'un long-métrage poétique

Cinéma
Mélodie Pitteloud consacre son premier film au fleuve et aux enjeux de la 3^e correction du Rhône

Voisin majestueux, menace constante, source de richesses agricoles, trait d'union autant que frontière que l'on franchit quotidiennement... Le Rhône est tout ça et bien plus, au Vieux-Pays. Pour la Valaisanne Mélodie Pitteloud, il fait partie du paysage de son enfance. Alors qu'elle terminait ses études en cinéma au Canada, s'intéressant à la thématique de l'eau au travers d'images d'archives, la jeune réalisatrice a décidé d'en faire le personnage principal de son premier long-métrage. Dévoilé en avril dernier au festival Visions du Réel, *Dans le lit du Rhône* sort en salle le 7 février.

«En rentrant en Valais, j'ai été frappée par la manière dont on a corseté ce fleuve, raconte la jeune réalisatrice. Au point qu'il est devenu presque invisible. Les gens n'y prêtent plus attention, n'ont plus de relation avec lui.»

Pourtant, l'impétueux rappelle régulièrement qu'il ne se laisse pas aisément dompter. «En 1987 puis 1993, nous avons vécu deux crues d'une ampleur qu'on attendrait tous les soixante à huitante ans, rappelle dans le film Jacques Melly, conseiller d'État valaisan. Et puis la crue massive de 2000 est arrivée et tout a changé.»

Champs inondés, autoroute



Ces travaux d'empierrement ont été réalisés en 1946. Ils font partie de la 2^e correction du fleuve, effectuée entre 1930 et 1960.

coupée, habitations dévastées... L'événement vient mettre en exergue la futilité de cette 2^e correction du Rhône, réalisée entre 1930 et 1960. La vision des autorités change: plutôt que de chercher à tenir en laisse ce fleuve, on décide de lui laisser davantage de liberté en élargissant considérablement son lit. «Étant très sensible à la nature, cette nouvelle ap-

proche m'a beaucoup plu», révèle Mélodie Pitteloud.

La Valaisanne a remonté les berges et rencontré les acteurs concernés par ce «chantier du siècle». «Sans juger, mais dans l'optique de créer la discussion, plutôt que le conflit. Le débat politique avait déjà eu lieu: j'ai commencé à tourner à l'approche de la votation du 14 juin 2015 (ndlr: le

peuple valaisan était alors appelé à voter le financement de ce projet, qu'il a accepté à 57%).»

«Engagé, mais pas militant» Biologistes, agriculteurs, pêcheurs et écrivains évoquent des visions parfois divergentes dans ce documentaire que Mélodie Pitteloud décrit comme «engagé, mais pas militant. Je voulais que

chacun puisse exprimer ses préoccupations.»

En ressort une vision parfois idéaliste, presque romantique d'un passé antérieur à la 1^{re} correction de 1863, où le fleuve était le maître du Valais. L'écrivain Jérôme Meizoz, citant un texte de 1991 de Raymond Farquet, y décrit le Rhône comme un «gisant d'eau», servant à évacuer,

comme un «intestin grêle», «sans connexion avec la terre». Hydrobiologiste, Régine Bernard abonde et parle «d'autoroute à poissons», regrettant la disparition de milieux propices à la fraie. On en viendrait presque à regretter cette plaine marécageuse, inculte et insalubre d'avant 1863, quand les Valaisans fuyaient le canton par centaines ou tentaient d'exploiter les versants abrupts de la vallée.

Débat sensible

C'est pourtant bien la canalisation du Rhône qui a permis de stopper l'exode en rendant la plaine propice à la culture. Agriculteurs, Christophe Laurenti et Michel Reuse le rappellent à l'envi, eux qui avaient milité contre l'élargissement du lit du fleuve en 2015. «Nous avons déjà sacrifié des surfaces au train, puis à l'autoroute. On nous en prend encore pour le fleuve. Est-ce qu'on veut que l'agriculture remonte sur les coteaux? Le fleuve doit être à notre service et non l'inverse.»

Dans ce débat encore sensible, Mélodie Pitteloud refuse de prendre parti. «C'est toute l'ambiguïté de cette relation du Valais avec ce fleuve. On l'a canalisé pour permettre de développer la plaine et on a oublié de prendre en compte les mouvements de la nature. Le Rhône est le personnage principal de ce film. Mais c'est surtout un exemple pour toutes les régions traversées par un cours d'eau et confrontées aux mêmes réflexions.» **David Genillard**